

Résumé de l'adresse de la société populaire de Libreval (Cher) concernant son attachement à la patrie, lors de la séance du 4 vendémiaire an III (25 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse de la société populaire de Libreval (Cher) concernant son attachement à la patrie, lors de la séance du 4 vendémiaire an III (25 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 54; https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16513_t1_0054_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019



[Les officiers municipaux de la commune de Marseille à la Convention nationale, le 1^{er} jour s.-c.] (61)

Marseille dévoué à la République une et indivisible, à la liberté, à l'égalité, à la représentation nationale et aux lois, est de nouveau en butte à la calomnie. Si l'énergie républicaine est un crime, nous sommes coupables; car nous abhorrons la tyrannie, et tous nos vœux ne tendent qu'à l'anéantir. La coalition du modérantisme, de l'égoisme et de l'aristocratie, traite de fripons et d'intrigans, les patriotes purs qui se sont opposés constamment et avec courage, à leurs efforts et manœuvres liberticides, mais le glaive de la loi attend leurs têtes coupables.

Montagne sainte! ton sanctuaire est dans nos cœurs : nous sommes tous dévoués à tes principes. Deux bataillons de républicains arrivent dans nos murs : ils n'y recueilleront que des témoignages d'estime.

38

La société populaire de Libreval, ci-devant Saint-Amand-Montrond, département du Cher, écrit à la Convention nationale : «Le gouvernement révolutionnaire a sauvé la chose publique; sans lui, la liberté était perdue : c'est sans doute pour le rendre odieux, ou pour satisfaire leur penchant à la cruauté, que des dominateurs ont peut-être, dans quelques endroits, outré ce gouvernement salutaire; mais quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins le palladium de la liberté. Remettons promptement en liberté le patriote opprimé, et distinguons ensuite avec soin, mais sans précipitation, celui qui n'a jamais nui, celui qui est incapable de nuire, d'avec l'homme coupable ou qui peut être dangereux; soyons justes, mais sévères; et que le gouvernement révolutionnaire continue tant que la République ne sera pas consolidée : tels sont les vœux des patriotes de Libreval ».

La mention honorable et l'insertion sont décrétées (62).

[La société populaire de Libreval à la Convention nationale, le 24 fructidor an II] (63):

Citoyens Représentans,

La révolution, dans sa marche hardie, a été sans cesse arrêtée par des conspirations affreuses, qui se sont succédées avec une audace toujours nouvelle. Il semble que l'intrigue, comme l'hidre, multiplie ses têtes à mesure qu'on les lui coupe. Des hommes pervers, aveu-

glés par une folle ambition, réfractaires à la loi, insensibles à l'opprobre, ne connoissant ni probité, ni patrie, affectant le courage, et cependant lâches et pusillanimes suivant les circonstances, cruels sous prétexte d'être justes, empruntant avec une sorte d'éclat le langage de la vertu et le masque du patriotisme, ont essayé de porter à la liberté les coups les plus funestes. Les François, bons et confians, ont été trop souvent dupes de l'éloquence astucieuse de ces monstres qui, en apparence ennemis du despotisme, ne vouloient autre chose que relever la tyrannie et succéder au tyran. Il est temps de se mettre en garde contre les brillantes réputations; ce n'est pas toujours le grand étalage des principes qui fait l'homme vertueux, c'est leur application continuelle. Celuy qui coure après les suffrages, celui qui veut captiver l'opinion publique, n'est qu'un intrigant, dont les talens sont toujours plus pernicieux qu'utiles. Le vrai patriote est aussi modeste que probe. Son intérêt, sa renommée, ne sont rien à ses yeux; ses discours sont simples et naturels; ses actions y répondent : il sait que ses talens appartiennent à la patrie. Il n'en use que pour elle, et le bien qu'il luy fait est sa première récompense. Persuadée de ces grandes vérités, la société de Libreval a juré de ne jamais donner une confiance aveugle à des individus. Elle est encore bien convaincue que le gouvernement révolutionnaire a sauvé la chose publique, que, sans lui la liberté était perdue; que la patrie était en butte au choc terrible des passions, à l'horreur des divisions et finissait par être la proie des tirans coalisés. Cependant elle ne se dissimule pas que quelques dominateurs sans doute pour le rendre odieux, ou pour satisfaire leur penchant à la cruauté, ont peutêtre, dans quelques endroits, outré ce gouvernement salutaire: mais, quoiqu'il en soit, il n'en est pas moins le palladium de la liberté. S'il cessoit tout à coup, tous nos efforts, tous nos sacrifices depuis six ans deviendroient vains. L'aristocratie, le modérantisme, enhardis par notre pusillanimité, nous immoleraient bientôt à leur rage toujours existante, mais jusqu'à présent impuissante. Nous devons sans cesse nous défier de notre propre sensibilité. Ne rendons pas inutiles les mesures de sûreté que nous avons prises. Remettons promptement en liberté le patriote opprimé; et distingons ensuite, avec soin, mais sans précipitation, celui qui n'a jamais nui, celui qui est incapable de nuire à son pays, d'avec l'homme qui serait coupable, ou pourrait être dangereux. Soyons justes, mais sévères, et que le gouvernement révolutionnaire continue tant que la République ne sera pas consolidée. Tels sont les principes, tels sont les vœux des patriotes de Libreval dont la profession de foi est de se serrer, de plus en plus, autour de la Convention nationale, de ne reconnaitre qu'elle en masse, de respecter tout ce qui en émane, de l'exécuter avec empressement et sans restriction, de surveiller sans relâche et de poursuivre indistinctement tous les dominateurs, les intrigants, les aristocrates, les modérés, tous ces hommes enfin qui, ennemis implacables de leur patrie, semblent en avoir

⁽⁶¹⁾ J. Perlet, n° 732.

⁽⁶²⁾ P.-V., XLVI, 87. Ann. Patr., n° 636; C. Eg., n° 771.

⁽⁶³⁾ C 321, pl. 1349, p. 25. Bull., 5 vend. (suppl.).